



Charente Solidarités

# La Cellule Incurie Diogène (CID)

*Bilan 2025*



**POUR PLUS  
D'INFORMATIONS  
RENDEZ-VOUS SUR  
NOTRE SITE INTERNET**



- a. Parmi 87 signalements, la majorité provient des bailleurs.
- b. Le déroulé d'un signalement.
- c. Les personnes signalées sont principalement des locataires.
- d. Les signalements concernent l'ensemble du département en 2025
- e. Les ménages signalés sont en majorité des hommes, de plus de 60 ans, isolés.
- f. Les préconisations 2025.
- g. 68 situations clôturées depuis l'origine de la cellule en septembre 2023.
- h. Les aides au désencombrement du FSL en 2025.
- i. Perspectives 2026.



# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

a. Parmi 87 signalements, la majorité provient des bailleurs.

## Qu'est-ce que la Cellule Incurie Diogène (CID) ?

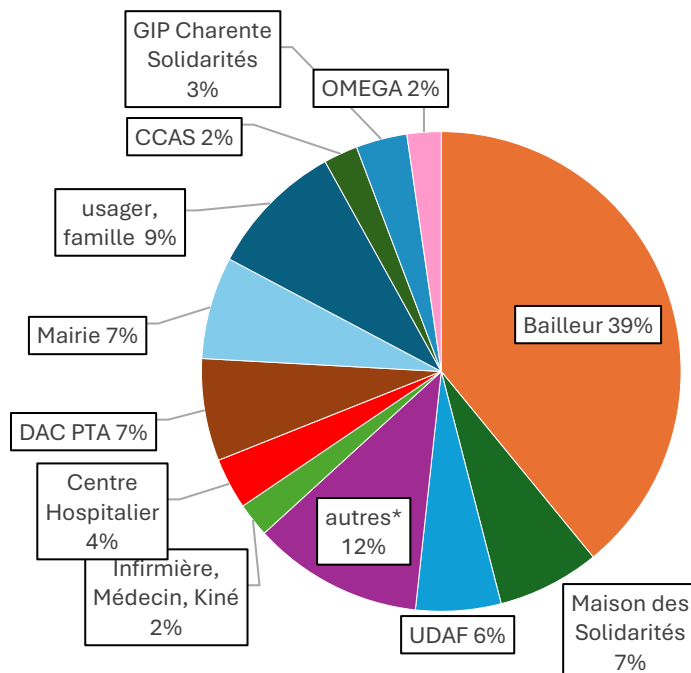


La CID étudie tous les signalements de mode d'occupation du logement présentant un **risque pour la santé et/ou la sécurité de la personne** et/ou de son entourage pour lesquels un échange partenarial est nécessaire :

- Accumulation d'objets,
- Accumulation de déchets propres,
- Accumulation de déchets putrescibles,
- Encombrement,
- Incurie
- Présence d'animaux (syndrome de Noé, etc...).

Un diagnostic réalisé par un travailleur social du GIP est systématiquement réalisé en amont de la cellule, afin de vérifier si la situation relève bien de ses compétences.

## Origines des 87 signalements 2025



\* 1 ADMR, 1 Angoulême Solidarité, 1 ATI, 2 Mutualité Française, 1 ATPEC, 1 DDETSPP, 1 curatrice, 1 SAVS et 1 Fondation pour le logement

Une multiplicité de l'origine des signalements, dont 9% sont effectués par l'usager ou sa famille.

Ces éléments peuvent nous amener à penser que le dispositif est bien repéré.



# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

## b. Le déroulé d'un signalement.

1

**Réception du signalement sur l'adresse mail :**

*diogeneincurie@charentesolidarites.org*

**Seules les situations dont la personne est informée du signalement seront étudiées.**

2

**Le délai entre le signalement et le passage en CID est d'environ deux mois.**

En amont de la Cellule, le travailleur social du GIP appelle le signalant et les partenaires intervenants dans la situation pour établir une première évaluation.

3

**Inscription des situations à l'ordre du jour et invitation des partenaires concernés** pour présenter la situation/participer aux échanges—*6 nouvelles situations par CID*. Sont également abordées les situations déjà connues pour faire part de leurs évolutions et assurer un suivi.

4

**Présentation de la situation en CID** et échanges multi partenariaux en vue d'une recherche de solutions et d'une proposition de plan d'actions.

5

**Envoi du PV aux partenaires et mise en place des actions préconisées.**

Prise de contact avec les familles pour les informer des préconisations si elles sont signalantes ou impliquées dans la situation.

Le GIP veille à assurer une réactivité dans le traitement des signalements.

Un premier contact est pris dans un **délai de 10 jours** suivant leur réception pour la réalisation d'un diagnostic. A cette occasion, le travailleur social du GIP prend contact avec le signalant et les éventuels intervenants afin de :

- s'assurer que l'utilisateur a bien été informé de cette démarche
- recenser les démarches qui ont déjà été engagées
- vérifier que la situation relève bien de l'incurie ou du diogène

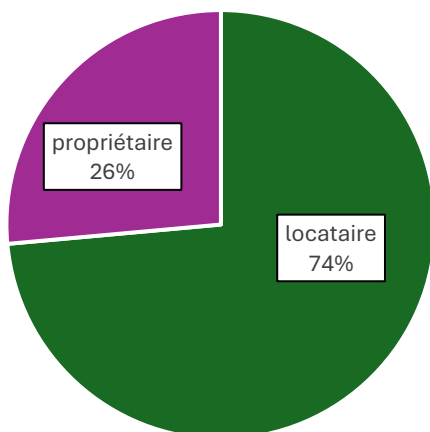
Lorsque la situation relève de la cellule, celle-ci est inscrite à **l'ordre du jour dans un délai maximum de deux mois**.



# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

## c. Les personnes signalées sont principalement des locataires.

### Statut d'occupation des personnes signalées en 2025



#### Sur 87 signalements :

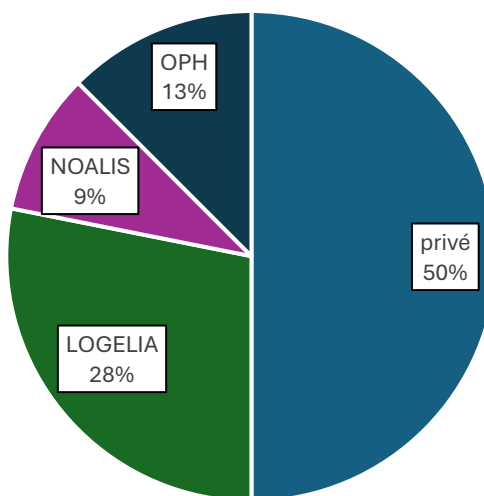
- 64 concernent des locataires (soit 74% contre 80 % en 2024).
- 23 concernent des propriétaires (soit 26% contre 16% en 2024).

- Le nombre de propriétaires signalés dans ce cadre est en augmentation de 10% par rapport à 2024. Ces signalements émanent de plus en plus fréquemment des familles, de l'entourage ou des usagers eux-mêmes. Cette évolution semble s'expliquer par une meilleure information et une communication accrue à l'échelle du département

### Répartition des ménages locataires par bailleurs

#### Sur 64 locataires :

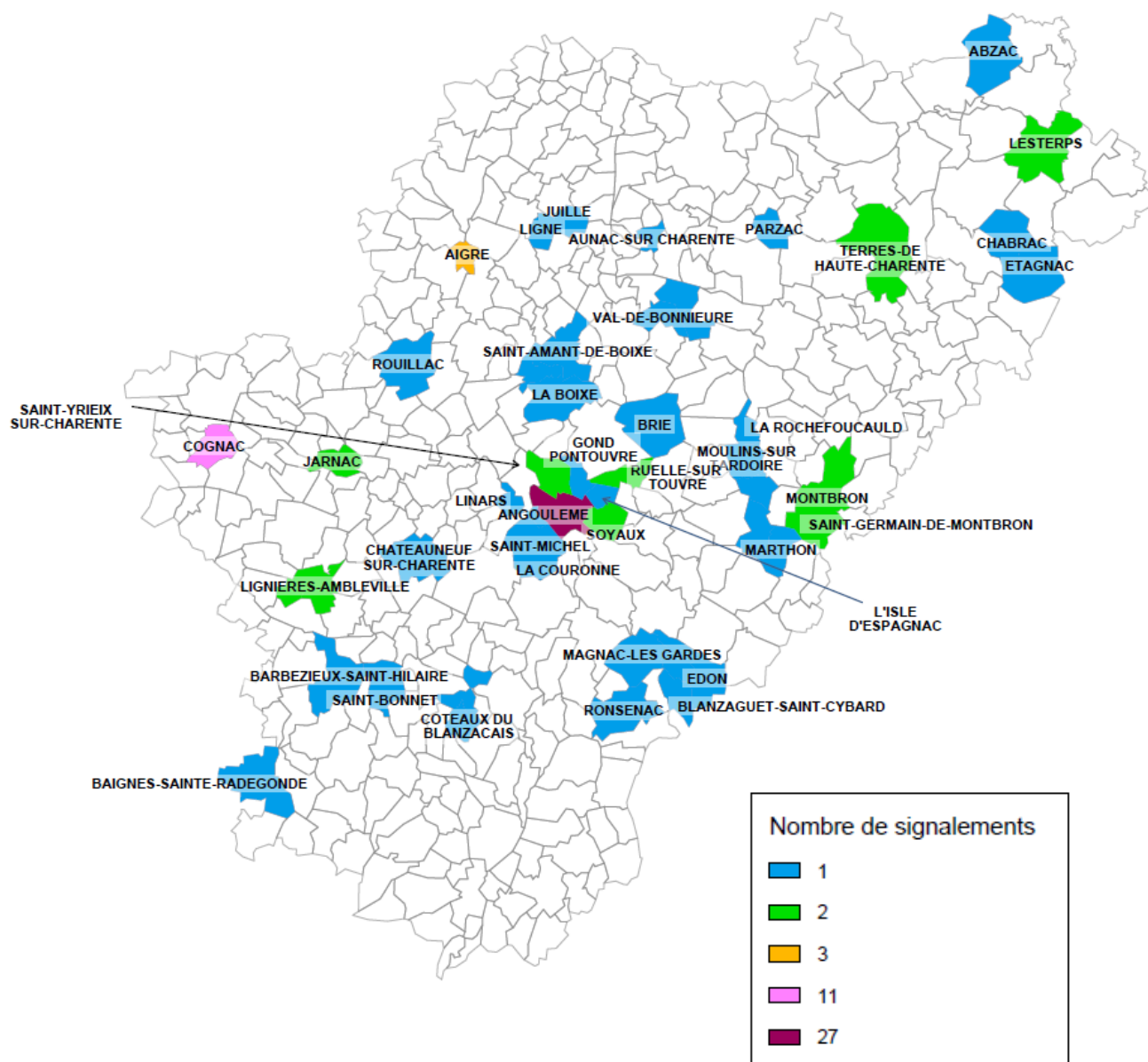
- 50% des ménages concernés sont locataires du parc privé.
- 50% des ménages concernés sont locataires du parc public.





# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

## d. Les signalements concernent l'ensemble du département en 2025

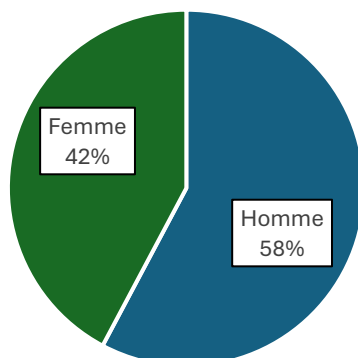




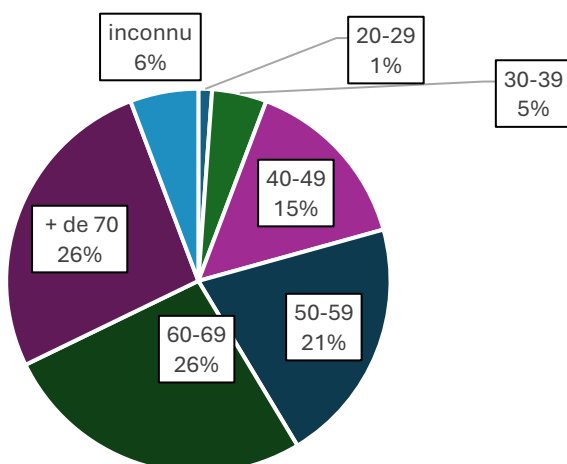
# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

e. Les ménages signalés sont en majorité des hommes, de plus de 60 ans, isolés.

Ménages signalés en 2025 par catégorie

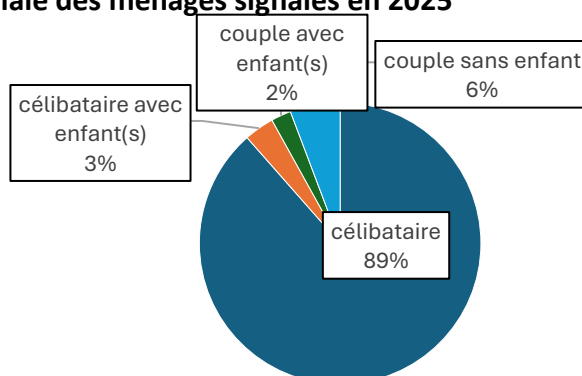


Ménages signalés en 2025 par tranches d'âges



Plus de la moitié a plus de 60 ans

La composition familiale des ménages signalés en 2025



Les situations d'incurie/Diogène concernent majoritairement des personnes de plus de 60 ans, souvent célibataires et isolées socialement. Cette surreprésentation peut s'expliquer par l'accumulation de fragilités liées à l'âge, aux ruptures de parcours de vie (deuil, vie active...) associées à une difficulté à solliciter de l'aide.



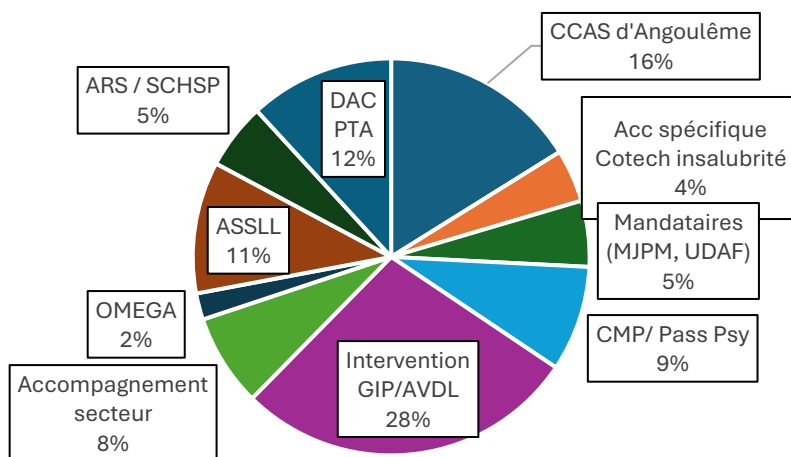
# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

## f. Les préconisations 2025.

La Cellule peut notamment, **dans le respect de la temporalité de la personne** :

- ✓ Amorcer des échanges entre les partenaires présents dans l'objectif de coordonner les interventions de chacun et prioriser les actions (soins, désencombrement, relogement adapté...)
- ✓ Formuler des avis et recommandations,
- ✓ Réaliser un diagnostic et visites à domicile avec l'EMPP/PASS Psy ou tout autre partenaire en faisant la demande
- ✓ Proposer un accompagnement adapté et sur mesure à la personne (ASSLL, AVDL, accompagnement spécifique du CCAS d'Angoulême, intervention d'OMEGA, suivi DAC PTA, suivi secteur...),
- ✓ Soutenir les intervenants dans leurs actions,
- ✓ Suivre l'évolution des situations.

### Préconisations/orientations 2025



Ces résultats illustrent la diversité des orientations préconisées et leur singularité. Sur 87 signalements, **61 ont été étudiés en CID en 2025 suite à un travail de pré-évaluation.**

Parmi les situations étudiées :

- 48% (contre 32% en 2024) Vers un accompagnement social spécifique (ASSLL, AVDL, CCAS d'Angoulême)
- 29% (contre 27% en 2024) Vers un accompagnement social plus global (travailleur social référent, mandataire, GIP)

Pour 23 % (contre 29% en 2024) des situations, les membres de la cellule ont préconisé une intervention d'OMEGA, du DAC PTA et/ou de la PASS Psy.

6% ont fait l'objet d'une orientation vers le SCHSP ou l'ARS au regard du danger que représente la situation pour la personne et/ou son entourage.

**Il est important de noter que pour une même situation, plusieurs orientations peuvent être préconisées (ex : DAC PTA et CCAS d'Angoulême, Accompagnement GIP + l'EMPP/PASS Psy).**

En effet, l'intervention pluridisciplinaire apporte une réelle plus-value dans l'accompagnement des ménages les plus précaires et qui cumulent les problématiques.

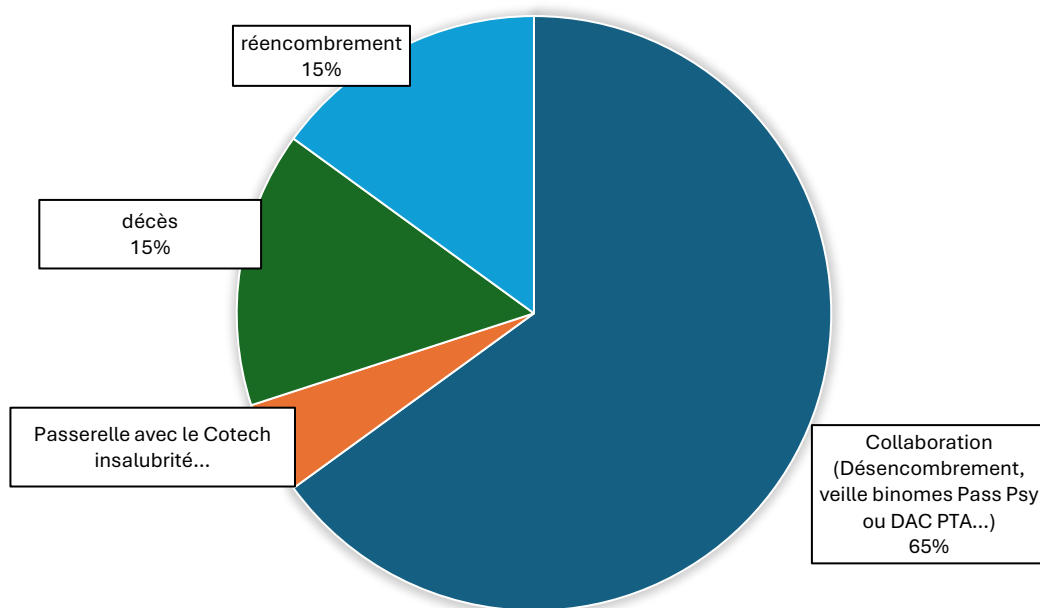




# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

g. 68 situations clôturées depuis l'origine de la cellule en septembre 2023.

Répartition des actions menées sur les situations suivies  
(en cours et clôturées en 2025)



Depuis la création de la cellule en septembre 2023, **210 signalements** ont été reçus.

Pour l'année 2025 : **87 signalements ont été enregistrés**, répartis comme suit :

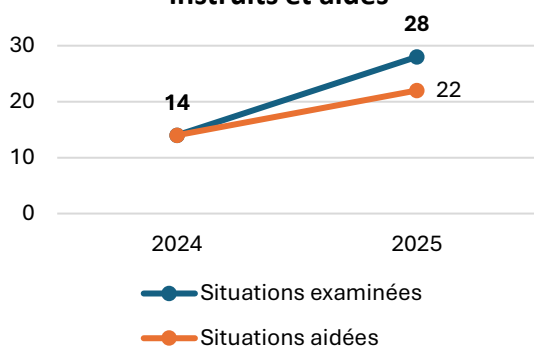
- **61 signalements** ont été étudiés en CID.
- **26 signalements** n'ont pas été étudiés en CID :
  - **12 situations** étaient en attente de passage en CID et ont été étudiées en 2026 ;
  - **14 situations** ne relevaient pas de la CID, dont :
    - 2 annulations de la demande par le signalant ;
    - 1 personne incarcérée ;
    - 1 personne non informée ;
    - 1 situation en attente d'informations complémentaires ;
    - 9 situations qui, après évaluation, ne relevaient pas du dispositif (défaut de ménage etc.)



# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

## h. Les aides au désencombrement du FSL en 2025.

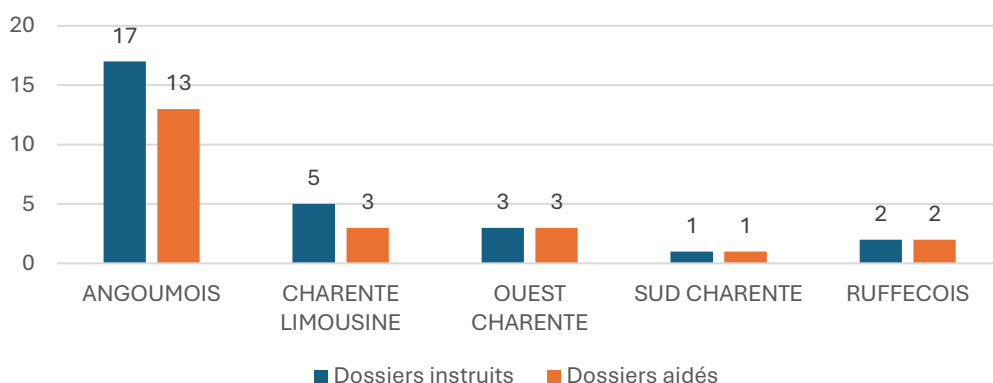
### Désencombrement : dossiers instruits et aidés



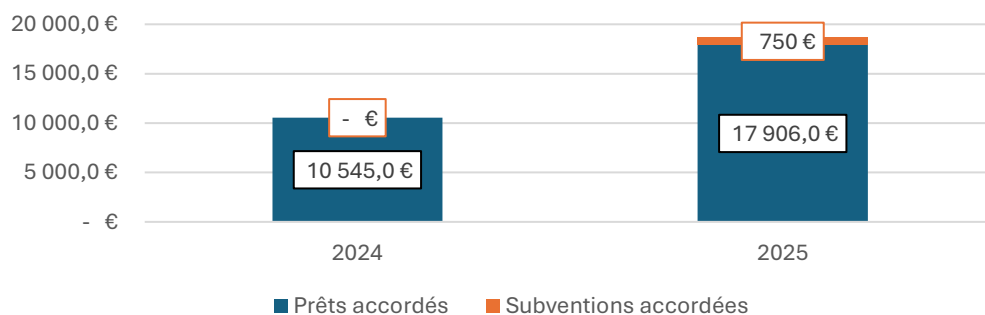
En complément des accompagnements médico-sociaux proposés, la révision du règlement FSL en fin d'année 2023 permet l'attribution d'une aide spécifique au désencombrement du logement.

Les demandes proviennent en majorité de l'Angoumois, secteur ayant le plus grand nombre d'habitants et de logements.

### Désencombrement : Répartition des dossiers instruits et aidés par commissions en 2025



### Désencombrement : montant des aides accordées



Montant moyen de l'aide : 848€



# LA CELLULE INCURIE DIOGENE

---

## i. Les perspectives 2026.

---

La fiche action 12 du PDALHPD 2025-2030 intitulée « Renforcer et mutualiser l'accompagnement des personnes en situation d'incurie ou de Diogène » prévoit :

**En 2025 et 2026 :**

- De développer le repérage des situations « Incurie-Diogène » par une bonne information et en créant un partenariat avec les entrants à domicile (SAAD, SDIS, soignants...).
- Renforcer l'accompagnement des personnes signalées en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation (temporalité, problématique), en réaffectant des missions sur l'accompagnement social et en permettant d'intervenir sur l'ensemble du département.
- Poursuivre l'évaluation de ce dispositif récent et l'adapter si besoin.
- Préciser les critères d'intervention du FSL dans le règlement en vigueur.
- De développer la formation auprès des travailleurs sociaux
- Poursuivre l'information et sensibilisation à l'échelle départementale favorisant une identification plus précoce des situations